



## Revenu de retraite supérieur, garanti pour la vie

### **Voici Armand**

Armand, un fonctionnaire de 65 ans, a récemment pris sa retraite. Il a accumulé une épargne-retraite de 400 000 \$ et il est satisfait de ses placements actuels. Récemment, il a décidé de consolider ses actifs auprès d'un seul conseiller afin de veiller à ce que ses besoins en matière d'assurance et de placements soient pris en considération dans son plan pour la retraite.

Armand décide qu'il est temps de transférer le certificat de placement garanti (CPG) de 100 000 \$ qu'il détient dans son régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à la banque. Cependant, il ne sait pas quoi faire avec son épargne maintenant qu'il est à la retraite. Il se méfie de la volatilité des marchés et ne veut pas compter uniquement sur ces derniers pour financer sa retraite. Il y a bien les placements à intérêt garanti, mais comme les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas, Armand n'est pas sûr qu'ils constituent un bon choix.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Financière   
Sun Life

## LE DÉFI

Armand comprend l'importance d'avoir un **revenu garanti pour la vie** qui couvrira ses frais de subsistance à la retraite afin d'éliminer la possibilité que ses placements s'épuisent de son vivant. Avec l'aide de son conseiller, il a déterminé que même avec ses prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ), de la Sécurité de la vieillesse (SV) et de son régime de retraite à prestation déterminée (RRPD) du gouvernement, il aura besoin d'un revenu supplémentaire pour couvrir ses frais de subsistance. Ensemble, ils ont calculé qu'Armand aura besoin d'un revenu garanti après impôt de 5 500 \$ dès la première année de sa retraite.

Il veut utiliser une partie des fonds dans son REER pour combler le manque à gagner, mais il ne sait pas quel produit lui conviendrait le mieux.

Voici un aperçu de sa situation financière actuelle :

Placements	Genre d'enregistrement
Fonds communs de placement	REER
CPG de fiducie	REER

Sources de revenu
Régime de rentes du Québec
Sécurité de la vieillesse
Régime de retraite à prestation déterminée

## LA SOLUTION

Le conseiller d'Armand lui recommande d'utiliser son CPG de fiducie de 100 000 \$ pour souscrire une rente viagère. Il s'agit d'un produit de retraite que seule une compagnie d'assurance peut offrir. Son conseiller lui montre comment une rente viagère peut fournir, même quand les taux d'intérêt sont bas, un **revenu garanti pour la vie** supérieur à celui qu'un fonds commun de placement dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou un contrat de fonds distinct avec garantie de retrait à vie pourraient lui offrir.

Les scénarios suivants montrent pourquoi une rente viagère est la meilleure solution pour obtenir le revenu supplémentaire de 5 500 \$ dont Armand aura besoin chaque année à la retraite.

### ? LE SAVIEZ-VOUS?

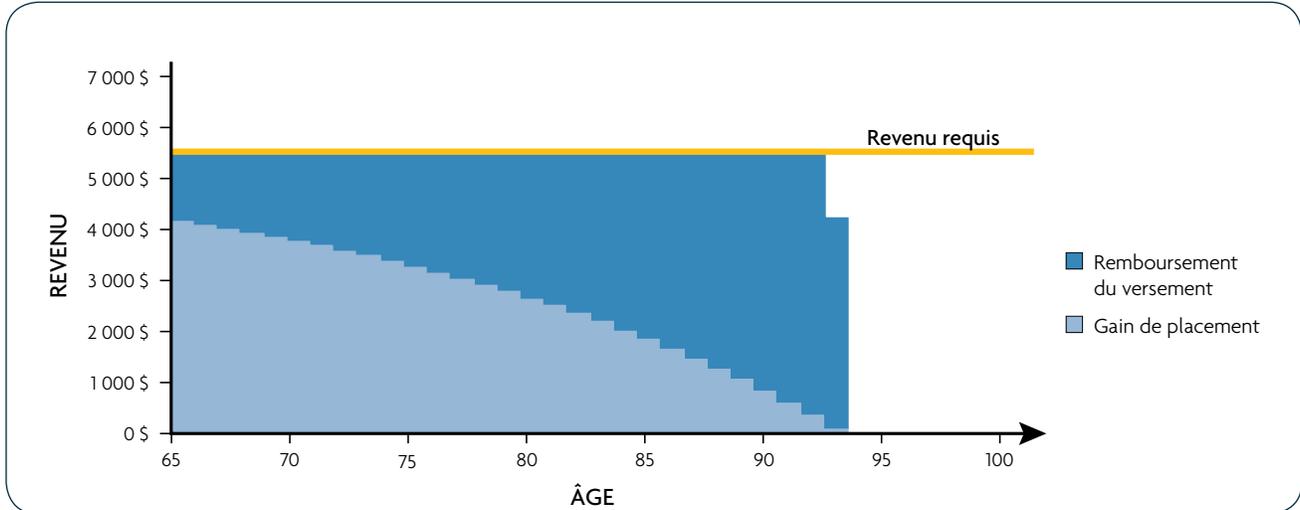
Présentement, un homme moyen de 65 ans peut s'attendre à vivre jusqu'à 87,5 ans et une femme moyenne de 65 ans peut s'attendre à vivre jusqu'à 89,8 ans. À l'âge de 65 ans, la probabilité de vivre jusqu'à 90 ans est de 24 % pour un homme et de 38 % pour une femme.

Source : Table de mortalité des retraités canadiens publiée par l'Institut canadien des actuaires en 2014.

### SCÉNARIO 1 :

#### Revenu de fonds communs de placement dans un FERR prévoyant un taux de rendement constant de 5 %, après impôt

Une stratégie de prélèvements sur des fonds communs de placement pourrait fonctionner dans ce scénario, mais même en supposant un taux de rendement annuel **optimiste** de 5 %, l'argent s'épuise à l'âge de 93 ans.

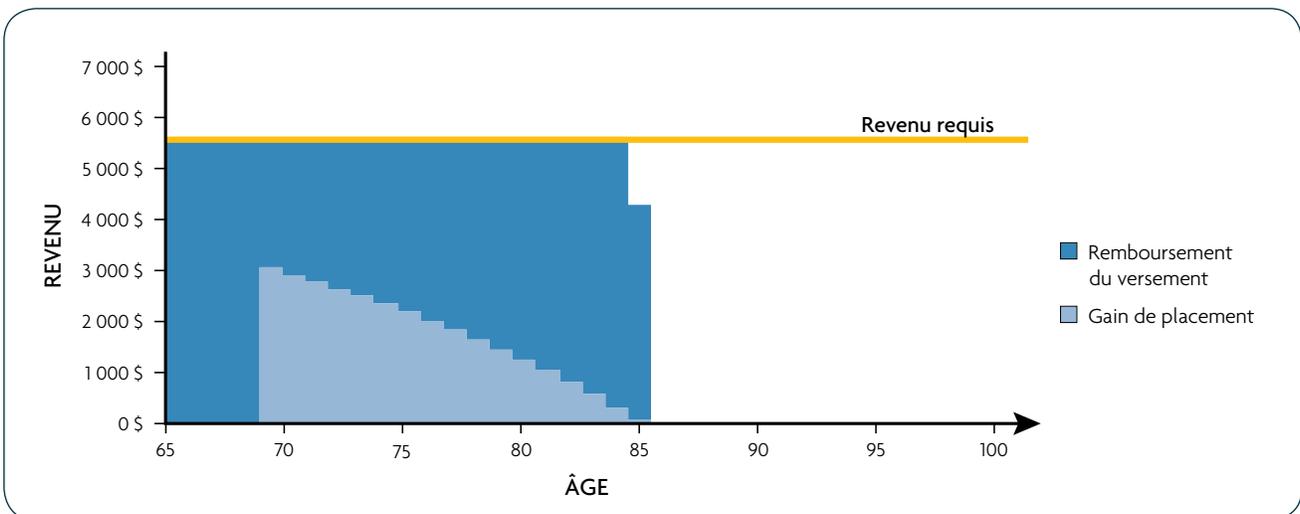


On suppose un portefeuille enregistré de fonds communs de placement de 100 000 \$ ayant un rendement moyen annuel de 5 %, déduction faite du RFG, lequel réduit le taux annuel, et de l'impôt, dont le taux est de 14,5 %. L'exemple tient compte des montants minimums relatifs aux FERR. De 71 à 72 ans, le revenu dépasse le montant de revenu requis en raison du montant minimum qui doit être retiré du FERR.

### SCÉNARIO 2 :

#### Revenu de fonds communs de placement dans un FERR prévoyant un taux de rendement initial bas, après impôt

Voici la même solution, mais avec un taux de rendement inférieur. On voit que les fonds s'épuisent huit ans plus tôt.

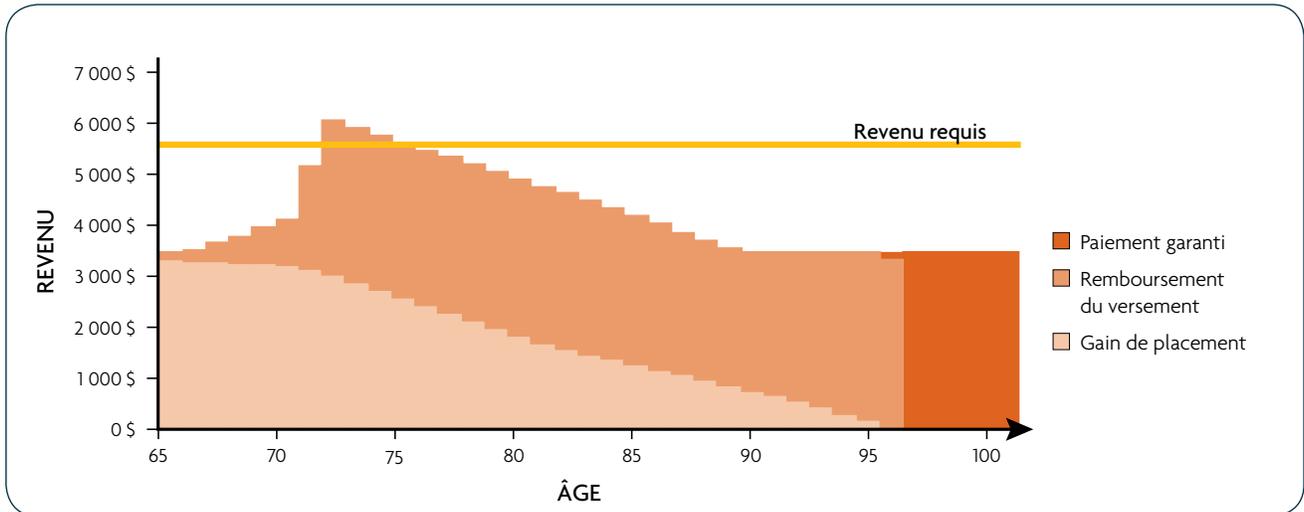


On suppose un portefeuille enregistré de fonds communs de placement de 100 000 \$ ayant un rendement moyen annuel de 0 % au cours des quatre premières années et de 5 % par la suite, déduction faite du RFG, lequel réduit le taux annuel, et de l'impôt, dont le taux est de 14,5 %. L'exemple tient compte des montants minimums relatifs aux FERR.

### SCÉNARIO 3 :

#### Revenu de fonds distincts avec garantie de retrait à vie dans un FERR prévoyant un taux de rendement constant de 5 %, après impôt

Si Armand utilise les 100 000 \$ pour acheter des fonds distincts avec garantie de retrait à vie dans le but d'obtenir un revenu garanti pour la vie, il n'atteindra le revenu souhaité que pendant quelques années, et ce même si les taux de rendement sont élevés.

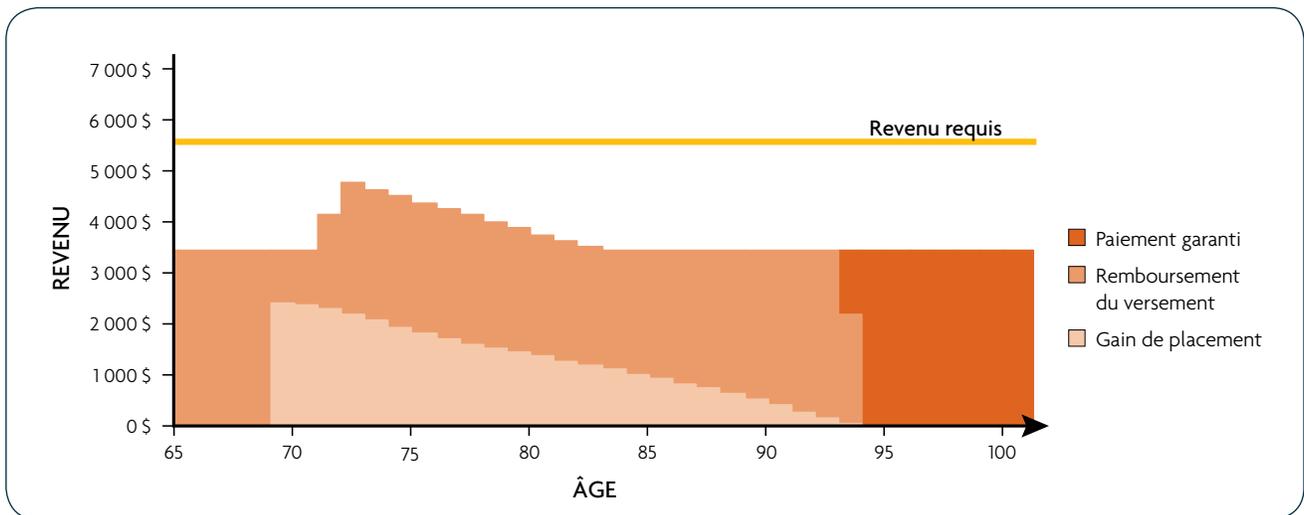


On suppose un portefeuille enregistré de fonds distincts avec garantie de retrait à vie de 100 000 \$ ayant un rendement moyen annuel de 5 %, déduction faite du RFG, lequel réduit le taux annuel, des frais de 1 % liés à la garantie de retrait à vie, des frais d'assurance et de l'impôt, dont le taux est de 14,5 %. Le taux du MRV est de 4 %. L'exemple tient compte des montants minimums relatifs aux FERR. Le montant minimum à retirer qui s'applique aux parts dans le FERR dépasse le montant de la garantie de retrait à vie de 66 à 89 ans.

### SCÉNARIO 4 :

#### Revenu de fonds distincts avec garantie de retrait à vie dans un FERR prévoyant un taux de rendement initial bas, après impôt

Bien sûr, si le rendement des marchés est faible, le revenu n'atteindra jamais le revenu requis si Armand désire un revenu garanti pour la vie.

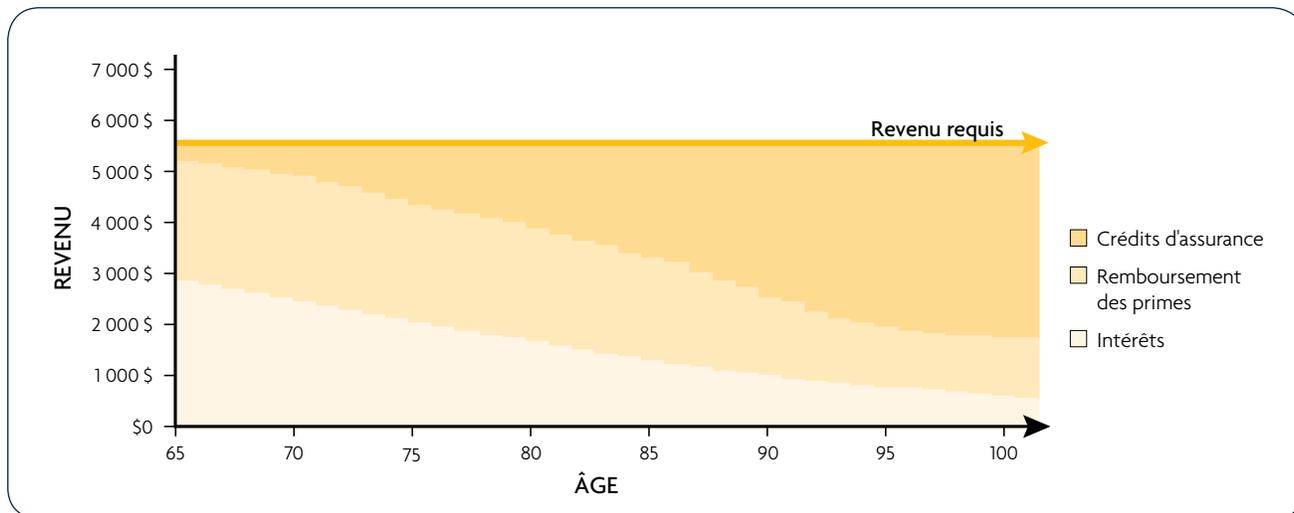


On suppose un portefeuille enregistré de fonds distincts avec garantie de retrait à vie de 100 000 \$ ayant un rendement annuel moyen de 0 % pendant les quatre premières années et de 5 % par la suite, déduction faite du RFG, lequel réduit le taux annuel, des frais de 1 % liés à la garantie de retrait à vie, des frais d'assurance et de l'impôt, dont le taux est de 14,5 %. Le taux du MRV est de 4 %. L'exemple tient compte des montants minimums relatifs aux FERR. Le montant minimum à retirer qui s'applique aux parts dans le FERR dépasse le montant de la garantie de retrait à vie de 71 à 82 ans.

## SCÉNARIO 5 :

### Revenu d'une rente viagère, après impôt

En utilisant les 100 000 \$ pour souscrire une rente viagère, Armand obtiendra un revenu garanti de 5 500 \$ pour la vie.



Dans l'exemple, on suppose ce qui suit : rente viagère enregistrée de 100 000 \$, homme célibataire de 65 ans, période garantie de 10 ans sans indexation et taux d'intérêt du 28 mai 2013. Cela génère un revenu annuel de 6 482 \$, ce qui, après impôt, donne un montant de 5 542 \$, en supposant un taux d'impôt de 14,5 %.

## LE RÉSULTAT

En utilisant une portion de ses placements pour souscrire une rente viagère (scénario 5), Armand peut couvrir ses frais de subsistance pendant sa retraite. Il peut encaisser l'argent dans ses fonds communs de placement pour payer pour son adhésion au club de golf, ses vacances et ses autres passe-temps. De plus, comme une portion de ses placements lui permet de participer au marché boursier, Armand peut réduire l'effet des risques liés à l'inflation et peut-être même réaliser des gains grâce aux rendements du marché.



### LE SAVIEZ-VOUS?

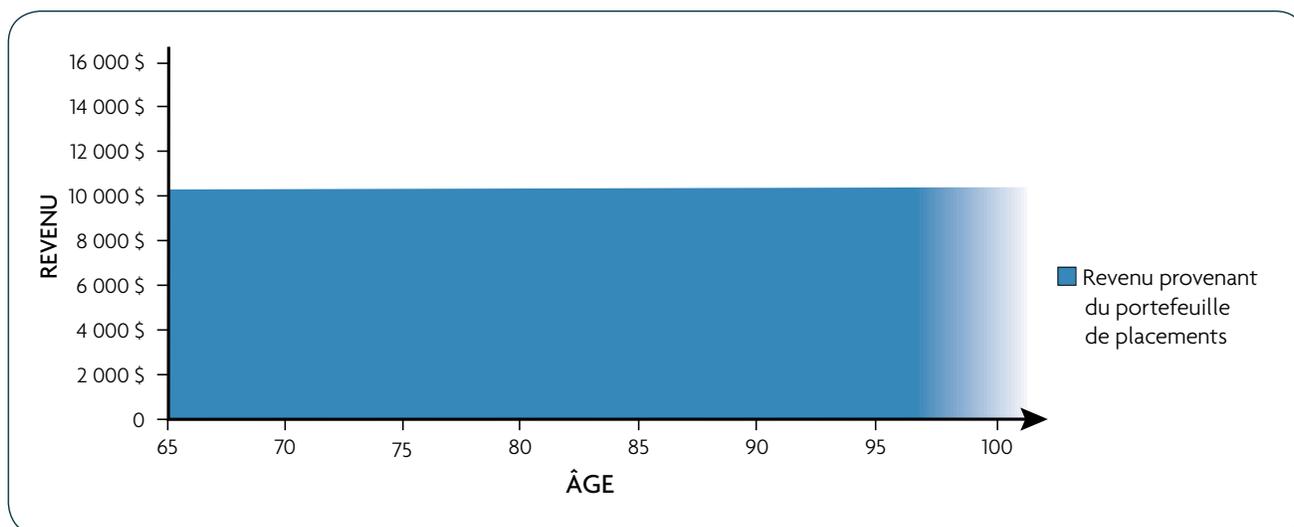
Une rente viagère ressemble à un régime de pension personnel car elle garantit un revenu pour la vie.

# AVANTAGES POUR LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS D'ARMAND

Pour aider Armand à voir les avantages d'ajouter une «petite» rente viagère à son portefeuille de placements, le conseiller décide de lui donner un aperçu de son revenu de retraite potentiel sans le revenu de la rente viagère de 100 000 \$, puis avec le revenu de cette rente.

La figure 1 permet au conseiller d'Armand de montrer à ce dernier qu'en retirant 3 % par année de son portefeuille de placements de 400 000 \$, sans y ajouter la rente viagère, il obtiendrait un revenu après impôt de 10 260 \$. Le conseiller lui explique que ce revenu n'est pas garanti et qu'il pourrait s'épuiser si le rendement de son portefeuille est faible au début de sa retraite.

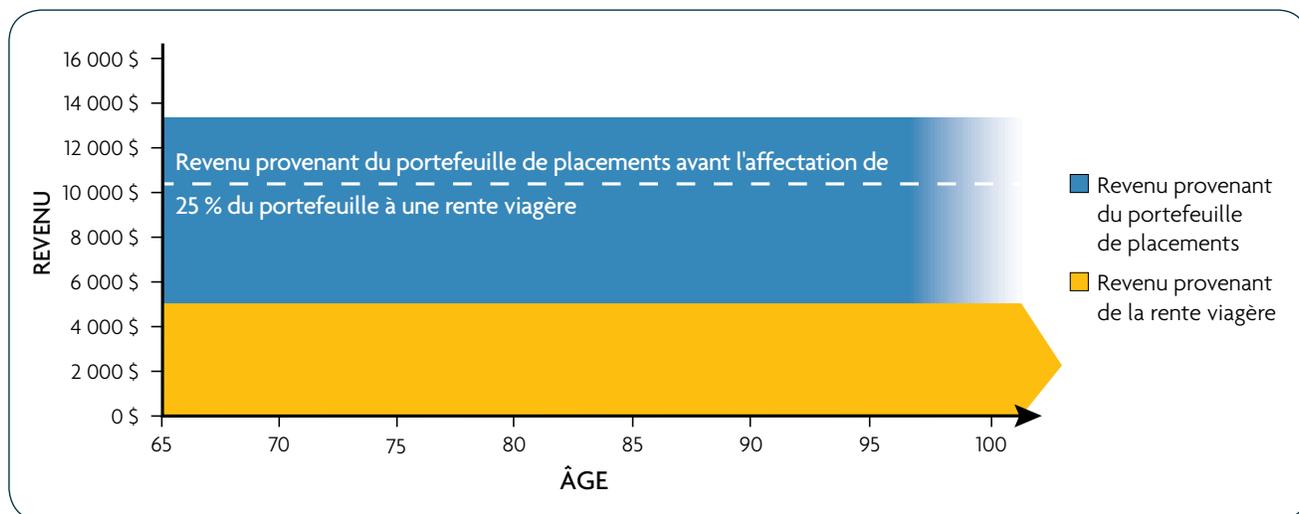
**FIGURE 1**  
**Portefeuille de placements sans la rente viagère**



On suppose un portefeuille enregistré de 400 000 \$ dont 40 % de l'actif est investi dans des actions et 60 % dans des titres à revenu fixe. Les actions sont réparties comme suit : 22 % dans des fonds d'actions canadiennes, 10 % dans des fonds d'actions américaines et 8 % dans des fonds d'actions internationales. Les titres à revenu fixe sont répartis comme suit : 24 % dans un fonds du marché monétaire américain, 27 % dans des fonds à revenu fixe à court terme canadiens et 9 % dans des fonds à revenu fixe mondiaux. Le rendement net moyen du portefeuille est de 5,5 % avec un RFG moyen de 1,7 %. On a supposé un taux annuel durable de 3 % pour les retraits pendant une période de 31 ans et les résultats sont fondés sur des simulations qui tiennent compte des rendements antérieurs d'une période de 24 ans. Selon ces simulations, il est fort probable que le portefeuille puisse durer au moins 31 ans. Le montant retiré chaque année du portefeuille s'élève à 12 000 \$, ce qui, après impôt, donne un montant de 10 260 \$, en supposant un taux d'impôt moyen de 14,5 %. L'exemple ne tient pas compte des montants minimums relatifs aux FERR.

La figure 2 permet au conseiller d'Armand de montrer à ce dernier qu'en prenant 25 % (100 000 \$) de son portefeuille de placements de 400 000 \$ et en affectant cette somme à la souscription d'une rente viagère, il recevrait un revenu garanti pour la vie de 5 542 \$ par année, après impôt, pour l'aider à couvrir ses frais de subsistance pendant sa retraite. Un retrait de 3 % par année des 300 000 \$ restants lui fournira un revenu annuel après impôt de 7 695 \$ dont il pourra se servir pour couvrir les dépenses liées à son style de vie. Une rente viagère permet d'augmenter son revenu annuel d'un montant de 2 977 \$ (13 237 \$ comparativement à 10 260 \$).

**FIGURE 2 :**  
**Portefeuille de placements avec la rente viagère**



On suppose un portefeuille enregistré de 400 000 \$, où 300 000 \$ de l'actif est réparti comme suit : 40 % en actions et 60 % en titres à revenu fixe. Les actions sont réparties comme suit : 22 % dans des fonds d'actions canadiennes, 10 % dans des fonds d'actions américaines et 8 % dans des fonds d'actions internationales. Les titres à revenu fixe sont répartis comme suit : 24 % dans un fonds du marché monétaire américain, 27 % dans des fonds à revenu fixe à court terme canadiens et 9 % dans des fonds à revenu fixe mondiaux. Le rendement net moyen du portefeuille est de 5,5 % avec un RFG moyen de 1,7 %. On a supposé un taux annuel durable de 3 % pour les retraits pendant une période de 31 ans et les résultats sont fondés sur des simulations qui tiennent compte des rendements antérieurs d'une période de 24 ans. Selon ces simulations, il est fort probable que le portefeuille puisse durer au moins 31 ans. Le montant retiré chaque année du portefeuille s'élève à 9 000 \$, ce qui, après impôt, donne un montant de 7 695 \$, en supposant un taux d'impôt moyen de 14,5 %. Le reste du portefeuille enregistré, soit 100 000 \$, est affecté à une rente viagère. Dans l'exemple, on suppose ce qui suit : homme célibataire de 65 ans, période garantie de 10 ans sans indexation et taux d'intérêt du 28 mai 2013. Cela produit un revenu annuel brut de 6 482 \$, ou 5 542 \$ après impôt. On ne tient pas compte ici des montants minimums relatifs aux FERR.

## Nous sommes là pour vous aider à atteindre vos objectifs

Depuis plus de 145 ans, nous sommes une entreprise digne de confiance et fiable. En tant que chef de file d'envergure internationale dans le domaine des services financiers, nous nous appuyons sur ces solides assises, tout en cherchant continuellement à offrir des produits de pointe, des conseils d'experts et des solutions novatrices.

Notre équipe, composée de directeurs des ventes d'assurance et de placement, de spécialistes des assurances payables du vivant de l'assuré et de spécialistes de la planification fiscale et successorale complexe, comprend vos besoins et travaille avec vous pour vous aider à prendre les meilleures décisions.

Visitez le site [www.sunlife.ca](http://www.sunlife.ca) dès aujourd'hui.